

Les évolutions des règlements de la savate

Jean-Marie Jecker propose une analyse sur l'importance de l'évolution des règlements dans la structuration d'une activité du point de vue de sa signification anthropologique et sociale. Une question qui tend à différencier et hiérarchiser l'espace des boxes et qui fonde le sens de la savate.

Les règlements de la savate boxe française ont subi de profondes modifications à partir de la fin des années 1970 liées aux débuts du développement international, à la confrontation à des combattants issus d'autres boxes pieds poings et à la montée du spectacle sportif.

La savate bf doit faire face à trois enjeux majeurs.

Redéfinir son identité technique

1978, une date fondatrice. Avant cette date, deux fédérations nationales concurrentes coexistent : la fédération officielle, Fédération Nationale de Boxe Française et Disciplines Associées qui représente le courant dit « éducatif » avec des règles techniques strictes (pas de coups frontaux) et la Fédération Nationale de Savate davantage orientée vers le « sport spectacle » avec des règles plus permissives.

La fusion des deux fédérations en Fédération **Française** de Boxe Française Savate, s'accompagne de modifications techniques qui dessinent son visage actuel :

- adoption de certains coups de pieds frontaux (chassés et revers extérieur) à trajectoires horizontales pratiqués en Fédération Nationale de Savate ;
- séries illimitées de coups de poings (limitées en Fédération Nationale de Boxe Française) ;
- passage du nombre de reprises de 4 à 5.

1982, une autre date importante. La première Coupe d'Europe de Boxe Française Savate en France, confronte l'Equipe de France à des combattants étrangers, semi professionnels (issus du kick boxing ou de la boxe thaï). Suite à une défaite cuisante, due aux frappes tibiales (interdites en savate bf) des boxeurs étrangers, l'enjeu fédéral a été d'améliorer l'efficacité de la BFS au niveau international en affrontant le dilemme : faut-il boxer comme les autres (avec les tibias) au risque de se diluer, ou garder son identité au risque de devenir une pratique confidentielle ? Le pari était d'améliorer la préparation des tireurs et de redéfinir ses propres règles parmi les autres boxes pieds poings. Sachant que les armes déterminent la distance de combat, il a été décidé que *les seules armes autorisées seront les poings et les chaussures. Les frappes et les parades tibiales seront interdites.* Cependant, l'arrivée de boxeurs anciennement professionnels de boxe anglaise en BFS modifie l'équilibre entre pieds et poings : les séries de poings désormais illimitées

prédominant et le spectacle change de nature. Or, la BFS se définissant comme étant la combinaison des 4 armes, les enchaînements pieds poings pieds doivent être privilégiés. *Ainsi, dès 1990, la prédominance de séries de poings sur les séries pieds poings ou poings pieds sera sanctionnée.*

La BFS a choisi de préserver son identité. Elle a de plus gagné en efficacité par une meilleure préparation de ses tireurs et s'est imposée au niveau international.

Redéfinir son identité sportive

Pour des raisons historiques, la BFS a toujours été partagée entre la production de formes techniques, esthétiques et la recherche de l'efficacité. Etre efficace et beau à la fois ! Cependant, la BFS a été amenée à clarifier sa logique interne pour les combats Elite et 1^{ère} série en affrontant l'alternative : produire des formes techniques et/ou combattre avec efficacité ?

1991. Les modalités du jugement sont modifiées. Le principe de l'évaluation par l'écart entre les tireurs pour chaque reprise est adopté. Désormais, le vainqueur de la reprise a toujours 3 quel que soit le niveau technique de sa prestation et le perdant toujours 2 ou 1 selon le niveau de domination subie. En cas d'égalité sur la reprise, les tireurs ont 2-2. Cette modification, concernant l'Elite, constitue une rupture radicale avec la philosophie précédente car il ne s'agit à présent que de désigner le vainqueur, à savoir, le plus efficace (dans le respect des règles) indépendamment du niveau technique de sa prestation. En toute logique, en 2008, la note technique disparaît à son tour des bulletins assaut et combat 2^e série.

La Savate bf aurait-elle donc perdu son âme en délaissant dans les prestations des tireurs les aspects esthétiques et techniques, qui faisaient jusque là sa spécificité parmi les autres boxes ? Non, car *ces aspects sont désormais inclus dans l'unique note de jugement* et non pris en compte séparément comme auparavant. L'assaut doit permettre aux tireurs de livrer un duel où toute puissance est strictement interdite et où la précision et la virtuosité priment.

Le combat doit permettre aux tireurs de livrer un duel où l'efficacité, l'impact et l'engagement physique priment. La Savate bf s'est donc progressivement affirmée comme sport de combat, jugé sur le gain d'un duel et non sur la production de formes techniques. Néanmoins, le Code d'arbitrage rappelle que, quel que soit le type de rencontre, « toute chose



systématiquement à 10. Ainsi, un tireur compté préalablement deux fois 8, sur coups interdits était déclaré systématiquement hors combat au 3^e compte si le coup était autorisé.

La santé du tireur était prioritaire. Actuellement, un tireur est compté 10 pour la 3^e fois uniquement s'il a été préalablement compté sur des coups autorisés. Un tireur ne peut plus gagner à partir de coups interdits ni perdre à partir de fautes qu'il n'a pas commises. Cette modification traduit une rupture. *L'éthique sportive et le spectacle deviennent prioritaires.* Le Code Fédéral doit s'adapter aux exigences nouvelles et les officiels doivent être plus performants. Le règlement vise à rendre le spectacle plus fluide et les décisions plus rapides, plus lisibles et plus équitables.

1990. « Victoire par décision du Délégué Officiel (DO) » : en cas de match nul, on ne réunit plus les juges pour désigner le vainqueur. C'est le DO qui tranche tout seul. De plusieurs minutes, on passe à quelques secondes.

1997. Mise en place d'une gestuelle permettant la lisibilité instantanée et la fluidité de l'arbitrage. Cette nouvelle disposition permet un gain de temps énorme dans les procédures (un geste bref remplace une intervention orale, en français, souvent longue) et une compréhension immédiate des interventions de l'arbitre. La mise en place d'une gestuelle internationale

participe au développement européen et mondial de la discipline.

L'enjeu est de produire un spectacle total et fluide permettant aux athlètes de s'exprimer et d'attirer spectateurs et médias.

2008. A partir de la pression du spectacle sportif et des médias, la savate ajuste ses règlements tout en préservant son identité au sein des autres boxes : l'arbitre, pour favoriser l'expression de la virtuosité des tireurs, dispose de nouveaux commandements (Distance ! Pression abusive en assaut !), le jugement oblige à désigner un vainqueur (bonus), le bulletin unique pour combat et assaut est adopté, les juges lèvent leurs plaquettes à l'annonce de la décision (lisibilité pour le public). Le DO évalue systématiquement les officiels.

L'examen de l'évolution des règles de la Savate pendant ces 30 dernières années montre un glissement sensible du pôle éducatif (respect intransigeant de la règle, sécurité prioritaire du tireur induisant des rencontres souvent hachées par l'arbitre) vers le pôle spectacle sportif (éthique sportive, fluidité, engagement total).

Les arbitres nationaux participent à cette dynamique et doivent désormais intégrer et gérer simultanément les exigences contradictoires, sous haute pression du public, et des médias :

- du respect de la règle (ils arbitrent des rencontres de Savate et non de kick ou de catch)
- de l'éthique sportive (nul ne peut gagner sur un coup interdit ou perdre sur une faute qu'il n'a pas commise)
- de la sécurité des tireurs (pas de morts en savate)
- du spectacle sportif (fluidité).

La contradiction entre le devoir du respect de la règle et la nécessité de ne pas entraver le spectacle sportif est actuellement au cœur de la réflexion de l'ensemble des acteurs de la Savate pour établir clairement les contours techniques et réglementaires de la discipline. ♦ JMJ

1. Les bulletins de juges pour assauts et combats 2^eme série auront attribué 2 notes, une note de technique et une note d'efficacité, pour donner la décision, jusqu'en 2008

« L'examen de l'évolution des règles de la Savate pendant ces 30 dernières années montre un glissement sensible du pôle éducatif (respect intransigeant de la règle, sécurité prioritaire du tireur induisant des rencontres souvent hachées par l'arbitre) vers le pôle spectacle sportif (éthique sportive, fluidité, engagement total). »

étant égale par ailleurs, les juges attribueront une valeur supérieure aux coups de pied réussis en ligne haute ».

S'affirmer comme spectacle sportif de qualité

Dans les années 1970-1980, on assiste à une forte montée du nombre de spectateurs aux compétitions ; 1500 spectateurs en 1975 aux Finales du championnat de France Elite, 5000 à 6000 spectateurs en 1990 en présence de nombreux médias. Cette évolution s'accompagne d'une esthétisation accrue du spectacle sportif. Quelques repères :

1978. Le port de la tenue intégrale apporte une touche esthétique au spectacle. Certaines modifications réglementaires permettent une expression complète du talent des combattants sur les plans physique, technique et tactique.

1982. Les gants à lacets remplacent les gants à manchettes évasées et améliorent les échanges aux poings.

Les lacets des gants et des chaussures scotchés évitent les interruptions. L'allongement de la durée des rencontres à 5x2mn permet aux tireurs de s'exprimer pleinement.

1990-1994. Les modifications de la règle du hors combat et des comptes sur coup interdit limitent les risques de décisions injustes. Jusque là, le 3^e compte de l'arbitre allait